

6 juillet 2000
Français
Original: anglais

Commission du désarmement

Session de fond de 2000

New York, 26 juin-7 juillet 2000

Point 4 de l'ordre du jour

Moyens de parvenir au désarmement nucléaire

**Document de travail présenté par le Bélarus,
le Kazakhstan et l'Ukraine**

Paragraphe 3 c)

Conformément aux dispositions des documents finals de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, et afin que toutes les réalisations dans le domaine du désarmement nucléaire soient prises en considération, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine proposent d'inclure ce qui suit dans le document du Président intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire : observations du Président sur la structure proposée » :

Décision inconditionnelle prise par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine de renoncer aux armes nucléaires et de les retirer volontairement de leurs territoires respectifs.
